

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/07/09-2

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 09/07/2022,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

*Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 et R.719.90 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L. 1121-2 ;
Vu la Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,*

DÉCIDE :

OBJET : Politique de Mécénat

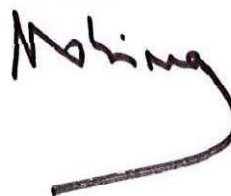
Le conseil d'administration approuve le cadre de mise en œuvre d'une politique de mécénat au sein de l'Institut définissant les principes, caractéristiques et modalités ainsi que la charte du mécénat conformément aux documents « Mise en œuvre d'une politique de mécénat » et « Charte du mécénat » annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 09/07/2022

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 22/08/2022